



**GOVERNEMENT**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Brigitte BOURGUIGNON**

*Ministre déléguée auprès du ministre des  
solidarités et de la Santé, chargée de l'Autonomie*

**Sophie CLUZEL**

*Secrétaire d'État auprès du Premier Ministre en  
charge des personnes handicapées*

Le 5 Octobre 2020

## **COMMUNIQUE DE PRESSE**

### **Premier comité de suivi de la stratégie nationale « Agir pour les aidants »**

**Pour accompagner la poursuite du déploiement de la stratégie " Agir pour les aidants – stratégie nationale de mobilisation et de soutien 2020-2022 " lancée le 23 octobre 2019, le premier comité de suivi s'est tenu le 5 octobre 2020, à la veille de la Journée nationale des Aidants.**

Pour **Brigitte Bourguignon**, « Nous sommes fiers d'avoir créé un nouveau droit, l'allocation journalière de proche aidant (AJPA), entrée en vigueur le 1er octobre dernier. Ce droit matérialise un soutien de l'État aux 8 à 11 millions d'invisibles qui sont les acteurs de première ligne de la solidarité. Ceux qui, au quotidien, ont fait le choix s'occuper de leur mère âgée, de leur conjoint ou de leur enfant en situation de handicap. Pour qu'ils n'aient plus à choisir entre leur santé et leur engagement, ce répit de plusieurs mois leur permettra de se consacrer à leur proche sans sacrifier leur vie professionnelle et sociale. Toutefois, il n'est qu'un des moyens de soutenir ces aidants qui ont besoin aussi d'informations claires, d'accompagnement, de répit. C'est tout l'objet de la réponse globale que je veux consolider au sein du projet de loi autonomie que je porterai avec le Gouvernement dans les prochains mois. »

Selon **Sophie Cluzel**, « Soutenir un aidant dans son quotidien en améliorant sa qualité de vie, c'est la volonté du gouvernement affirmée à travers la Stratégie nationale de mobilisation et de soutien des aidants. Optimiser et accélérer son déploiement s'inscrit en concertation et en co-construction avec l'ensemble des parties prenantes. Je tiens à remercier particulièrement l'ensemble des membres du comité de suivi de la stratégie nationale pour leur implication déterminée et leur engagement en faveur des aidants. »

### **Le comité de suivi de la stratégie nationale de mobilisation et de soutien des aidants 2020-2022**

**La mission du comité de suivi** est de concerter l'ensemble des parties prenantes pour

**capitaliser sur les premiers retours d'expériences, notamment dans le cadre de la crise sanitaire COVID19, et de co-construire les réponses les plus efficaces pour accompagner la poursuite du déploiement des dispositifs et mesures** participant de la stratégie nationale de soutien de nos aidants.

Le comité de suivi est composé de parlementaires, de l'Association des Départements de France, des différentes associations représentant les personnes en situation de handicap et leurs familles ou proches, les associations d'aidants, des fédérations gestionnaires d'établissements sociaux et médico-sociaux et des différentes directions et services déconcentrés chargés de la mise en œuvre de la stratégie quinquennale de l'évolution de l'offre.

**La tenue du premier comité de suivi a permis de réaliser un point d'étape sur la mise en œuvre ambitieuse de la stratégie et ses avancées, dont 50% des objectifs seront atteints en 2020, et de mettre en perspective la poursuite du déploiement des mesures de la stratégie nationale sur 2021.**

### **La stratégie nationale de mobilisation et de soutien des aidants 2020-2022**

**8 à 11 millions de français sont considérés comme aidants, dont 90% sont un membre de la famille de la personne en perte d'autonomie en raison de son âge, d'un handicap, d'une maladie chronique ou invalidante.**

La stratégie nationale s'articule autour de 6 priorités et 17 mesures, adossée à un budget de 400 M€ sur trois ans.

La stratégie nationale vise à prévenir l'épuisement et l'isolement des aidants en diversifiant et en augmentant les capacités d'accueil des lieux de répit, en proposant des solutions de relais, en leur ouvrant de nouveaux droits dont le congé proche aidant en vigueur depuis le 1er octobre 2020.

Pour télécharger la stratégie nationale : [Stratégie de mobilisation et de soutien 2020 -2022](#)

### **Les différentes mesures phares déjà déployées en 2020**

- Pour répondre aux besoins exprimés par les aidants d'être soutenu financièrement quand ceux-ci font le choix de s'engager aux côtés de leur proche, **le congé proche aidant**, mesure phare de la stratégie, est **en vigueur depuis le 1er octobre 2020**, tous les aidants ont la possibilité de prendre des congés rémunérés. Les salariés du secteur privé, les fonctionnaires, les indépendants ainsi que les demandeurs d'emplois inscrits pourront en bénéficier. L'obtention de l'allocation journalière de proche aidant (AJPA) peut être demandée auprès de la CAF ou de la MSA.

- Pour permettre aux aidants de concilier vie personnelle et vie professionnelle, le soutien aux proches aidants est inscrit à présent comme **un élément de négociation de branche obligatoire**.

- Pour rompre l'isolement des proches aidants et les soutenir au quotidien dans leur rôle, le déploiement du **n° unique 0 800 360 360** et des « **communautés 360** » à destination des personnes handicapées et de leurs aidants est effectif depuis le **8 juin 2020**.

- Pour lutter contre les risques d'épuisement des proches aidants en leur donnant accès à **des solutions de répit**, des dispositifs sont proposés **sur l'ensemble du territoire** : plateformes de répit, séjours vacances adaptées et l'expérimentation de dérogations au droit

du travail dans le cadre du relayage et des séjours de répit.

- Pour améliorer le suivi de la santé des proches aidants, **l'identification de l'aidant** est inscrit dans **le dossier médical partagé**.

- Pour épauler les jeunes aidants, le lancement d'**une expérimentation d'actions de sensibilisation des professionnels de l'Education nationale aux jeunes aidants sur deux régions** (Ile-de-France et Occitanie).

### **Composition du comité de suivi la stratégie nationale de mobilisation et de soutien des aidants 2020-2022**

**Parlementaires** : Annie Vidal (Députée LREM) / Jocelyne Guidez (Sénatrice UC) / Paul Christophe (Député Agir) / Pierre Dharréville (Député PCF)

**Associations / comité consultatif** : CNCPH / ADF / AFA / Collectif Je t'aide / CIAAF / Fondation France Répit / France Alzheimer / JADE / LPPS de l'Université Paris Descartes / UNAF

**Directions d'administrations centrale** : DGCS / DSS / DREES / DIA / SG CIH / DGT / DGEFP / DGAFP / DGESCO

**Opérateurs nationaux** : CNSA / CNAM / CNAF / INCA

**Contacts presse :**

**Ministère délégué chargé de l'Autonomie**

[sec.presse.autonomie@sante.gouv.fr](mailto:sec.presse.autonomie@sante.gouv.fr)

01 40 56 63 74

**Secrétariat d'Etat chargé des Personnes handicapées**

[seph.communication@pm.gouv.fr](mailto:seph.communication@pm.gouv.fr)

01 40 56 85 57